

Le 30 mai 2024

RÉSOLUTION DU CONSEIL N° 24-01

Programme de subventions relatif à la justice environnementale et à la résilience climatique en Amérique du Nord (EJ4Climate)

LE CONSEIL :

RAPPELANT la résolution du Conseil n° 21-04 qui a établi le Programme de subventions relatif à la justice environnementale et à la résilience climatique en Amérique du Nord (EJ4Climate);

RECONNAISSANT l'engagement des Parties à collaborer en permanence avec les collectivités vulnérables et mal desservies et les collectivités autochtones du Canada, du Mexique et des États-Unis afin de les préparer à faire face aux répercussions des changements climatiques;

SOULIGNANT le fait que la poursuite du programme de subventions EJ4Climate permettra à la Commission de coopération environnementale (CCE) de financer directement des organismes communautaires pour les aider à trouver eux-mêmes des solutions en vue de s'adapter auxdites répercussions, tout en répondant aux préoccupations en matière de justice environnementale;

CONVAINCU que nos gouvernements peuvent stimuler la conception d'innovations transformatrices, favoriser la conservation de la nature, renforcer la résilience et l'adaptation aux changements climatiques, et dynamiser la croissance économique des collectivités à l'échelle de l'Amérique du Nord;

NOTANT que, le 26 juin 2024, durant la 31^e session du Conseil, les États-Unis annonceront leur intention de transférer la somme de 1 000 000 \$ US à la CCE afin d'assurer la poursuite du programme EJ4Climate;

TENANT COMPTE du fait que l'article 12 de l'*Accord de coopération environnementale* stipule que le budget annuel peut être complété par du financement ou des contributions en nature des Parties, à moins que le Conseil n'en décide autrement;

NOTANT que le Canada et le Mexique appuient l'intention des États-Unis de compléter le budget de la CCE;

CONVENANT que l'*Environmental Protection Agency* (EPA, Agence de protection de l'environnement) des États-Unis et le directeur exécutif de la CCE ont signé une entente en vue du transfert de ces fonds;

DÉCIDE PAR LES PRÉSENTES :

DE PRESCRIRE au Secrétariat d'affecter la contribution supplémentaire des États-Unis au programme de subventions EJ4Climate;

D'AUTORISER, conformément aux Règles de procédure du Conseil et aux Règles de gestion financière de la CCE, le virement d'un montant ne dépassant pas 500 000 \$ US provenant des fonds excédentaires non affectés en vue d'accorder un plus ample soutien au programme EJ4Climate;

EN RÉAFFIRMANT qu'à la fin du programme de subventions, il appartiendra au Conseil d'approuver l'utilisation de fonds non utilisés.

ADOPTÉE PAR LE CONSEIL :

Sandra McCardell
Gouvernement du Canada

Miguel Angel Zerón
Gouvernement des États-Unis du Mexique

Jane Nishida
Gouvernement des États-Unis d'Amérique